



Succession après un décès

Par Borsalino

Bonjour

Mon épouse à perdu son père depuis 7 ans.elle avait un frère qui était marié et lui aussi est décédé.

A son décès moi et mon épouse nous avons réglé les factures en cours pour un montant d 'environ 900 ?. Pour toucher son dernier mois de retraite nous avons pris un notaire.depuis 7 ans rien n 'avance .

Je viens de me rendre compte qu'un notaire était pas obligatoire quand il y avait moins de 5000 ?.

Nous allons avoir des nouveaux frais, car vu que la tombe est abîmé, nous allons transférer les cendres dans une caverne.

Montant des frais 3000 ?.

Je voudrais savoir si je peut récupérer les 4000? auprès du notaire

Ou si je me sépare du notaire et que je traite directement auprès de la banque

Toutes les réponses sont les bienvenus

Cdt

Par LaChaumerande

Bonjour

A son décès moi et mon épouse nous avons réglé les factures en cours pour un montant d'environ 900 ?.

S'il s'agit de factures et autres dettes dues avant le décès, elles auraient pu être réglées par le notaire et déduites de l'actif successoral. Si après décès, c'est dû par les héritiers. D'ailleurs votre épouse n'étant pas héritière, c'est légalement vous qui les avez réglées.

Pour toucher son dernier mois de retraite nous avons pris un notaire. depuis 7 ans rien n'avance.

Ce n'était peut-être pas au notaire d'accomplir les démarches, mais à vous. Avez-vous pensé à contacter le ou les caisses de retraite ? Et puis 7 ans après, je ne sais pas si votre demande pourrait aboutir.

Nous allons avoir des nouveaux frais, car vu que la tombe est abîmé, nous allons transférer les cendres dans une caverne.

Montant des frais 3000 ?.

C'est à votre charge puisque frais post mortem.